

 <p>Accord sur la Conservation des Albatros et des Pétrels</p>	<p>Quatrième Réunion des Parties <i>Lima, Pérou, 23 – 27 avril 2012</i></p> <p>Examen de la formule de calcul du barème des contributions</p> <p>Secrétariat</p>
---	---

RÉSUMÉ

Lors de RdP3, les Parties ont reconnu que le processus de calcul du barème des contributions devenait de plus en plus complexe et produisait des fluctuations excessives dans les contributions de certaines Parties. Un groupe de contact intersessions (GCI) [ICG] spécial, non directif, a été établi pour chercher des moyens de simplifier ce processus. Le champ d'action de l'ICG a été convenu lors de CC5, l'examen devant aboutir à la présentation d'une gamme d'options évaluées par rapport aux principes et critères convenus.

Méthodes privilégiées pour calculer les contributions des Parties - L'ICG a interrogé les Parties et identifié sept méthodes possibles pour calculer les contributions des Parties. L'évaluation de ces méthodes a révélé que l'utilisation de la formule d'évaluation des Nations Unies (ONU), du revenu national brut (RNB) par habitant, ou d'une combinaison de ces deux méthodes répondait le mieux aux critères d'évaluation. Cinq options au total ont été recommandées pour examen par RdP4. On trouvera une évaluation des effets de chacune de ces options sur les contributions des Parties au cours de la prochaine période triennale au tableau 1. Une explication de la méthode utilisée pour calculer ces options est donnée au tableau 2.

Dispositions de transition – S'agissant des dispositions de transition pour l'introduction progressive d'une nouvelle méthode de calcul des contributions, toutes les Parties qui ont répondu à l'enquête partageaient le point de vue selon lequel la nouvelle méthode devrait être introduite graduellement sur une période de trois ans.

Politique en cas d'adhésion d'une nouvelle Partie à l'Accord – la plupart des Parties qui ont répondu à l'enquête du GCI étaient en faveur de la continuation de la méthode actuelle, qui consiste à utiliser les fonds provenant de l'adhésion d'une nouvelle Partie pour accroître le budget existant. Le Comité consultatif (CC6) soutenait également cette méthode.

Modifications des principes financiers existants – s'agissant des principes financiers approuvés lors de RdP3, le GCI émit l'avis que, selon la méthode adoptée lors de RdP4, il serait peut-être nécessaire de réviser les principes A2, A3 et B2.

« Le présent document est présenté pour examen par l'ACAP et il est possible qu'il contienne des données, des analyses et/ou des conclusions non publiées et susceptibles d'être modifiées. Les données contenues dans le présent document ne doivent pas être citées ou utilisées à des fins autres que les travaux du Secrétariat de l'ACAP, du Comité consultatif de l'ACAP ou de leurs groupes de travail auxiliaires, sans l'autorisation des propriétaires des données originales. ».

RECOMMANDATION

Il est recommandé :

1. Que les Parties examinent les options présentées dans le présent document et se mettent d'accord sur la méthode à utiliser pour déterminer les contributions des Parties pour la (les) prochaine(s) période(s) triennale(s).
 2. Que les Parties conviennent de modifier l'Appendice B de l'Annexe 6 du rapport de RdP3 afin de corriger des inexactitudes dans la formule de calcul des contributions.
-

1. PROCESSUS D'EXAMEN

Lors de RdP3, les Parties ont convenu d'une série de principes destinés à être utilisés pour calculer le barème des contributions (voir Annexe 1). Au cours des discussions sur le barème proposé lors de RdP3, les Parties ont reconnu que la méthode de calcul des contributions devenait un processus de plus en plus complexe qui avait fait apparaître des fluctuations excessives dans les contributions calculées de différentes Parties. RdP3 a reconnu qu'il était inacceptable que cette situation continue et que la RdP devait adopter une nouvelle formule pour calculer les contributions des Parties.

Il a été convenu qu'un groupe de contact spécial, non directif, dégagerait les choix possibles pour simplifier le barème des contributions pendant l'intersession. Un document de travail sur ces choix, y compris l'effet que chacun d'eux aurait sur les contributions des Parties pendant la prochaine période triennale, serait soumis à RdP4 par le GCI pour examen et action. Les Parties ont ensuite tenu des discussions informelles en marge de la réunion du 5^e Comité consultatif (CC5) en Argentine, où le champ d'action de la mission de l'ICG a été convenu. Les éléments convenus étaient les suivants :

1. Établir des critères pour évaluer de nouvelles méthodes de calcul des contributions financières des Parties.
2. Explorer différentes méthodes de calcul, les évaluer par rapport aux critères et faire des recommandations à RdP4.
3. Étudier les dispositions de transition nécessaires lors de l'introduction d'une nouvelle méthode.
4. Étudier et faire des recommandations sur la façon de calculer les contributions de nouvelles Parties qui adhèrent à l'ACAP à mi-chemin d'une période triennale, ou pendant une période transitoire.
5. Rédiger et finaliser une communication à l'intention de RdP4 comprenant un examen des principes financiers existants, réviser et faire approuver lors de RP4 tel que requis.

À la suite de CC5, le GCI a mené une enquête sur les points 1-4 ci-dessus, en vue de solliciter l'opinion des Parties et des non-Parties coopérantes. Huit Parties ont répondu à l'enquête.

2. RÉSULTATS DU GROUPE DE CONTACT INTERSESSIONS SPÉCIAL (GCI)

2.1 Critères pour évaluer de nouvelles méthodes pour calculer les contributions financières des Parties.

En réponse aux réactions des Parties et des non-Parties coopérantes, le GCI a établi les critères suivants pour évaluer les nouvelles méthodes :

La nouvelle méthode doit:

1. créer une stabilité réelle pour le budget de l'ACAP, c'est-à-dire qui ne baisse pas en valeur réelle, lorsque les effets de l'inflation ont été pris en compte ;
2. être proportionnelle à la capacité de paiement de la Partie (qui pourrait être déterminée par référence à un indice à jour, indépendant et publié, utilisé dans d'autres instances) ;
3. éviter ou réduire au minimum les hausses ou les baisses annuelles excessives des contributions des Parties ;
4. aboutir à un processus transparent et facile à comprendre pour calculer les contributions des Parties existantes et nouvelles, y compris toute nouvelle Partie qui adhère à l'Accord à mi-chemin d'un exercice et/ou cycle budgétaire ; et
5. être suffisamment flexible pour permettre aux contributions de nouvelles Parties de venir s'ajouter au budget (si nécessaire) ou de réduire les contributions existantes des Parties, ou une combinaison des deux.

2.2 Examen et recommandations concernant différentes méthodes de calcul

Les Parties et non-Parties coopérantes qui ont pris part à l'enquête ont recommandé l'examen de sept méthodes permettant de déterminer les contributions des Parties à l'Accord. À savoir :

1. utilisation de la formule existante avec une augmentation annuelle en pourcentage déterminée par la RdP ;
2. le barème des quotes-parts de l'Organisation des Nations Unies (ONU) pour la répartition de ses dépenses ;
3. le revenu national brut (RNB) par habitant ;
4. la méthode utilisée par les Parties au traité sur l'Antarctique ;
5. les catégorisations volontaires ;
6. le RNB, en tenant compte de la taille de la population d'une Partie
7. une combinaison du barème des quotes-parts de l'ONU et du RNB par habitant.

Le GCI a évalué chacune de ces méthodes par rapport aux critères convenus et déterminé que la formule d'évaluation de l'ONU, le RNB par habitant, ou une combinaison de ces deux méthodes répondaient le mieux aux critères d'évaluation. Les Parties et non-Parties coopérantes qui ont répondu à l'enquête du GCI ont exprimé un fort soutien pour l'utilisation des méthodes de l'ONU ou du RNB.

À la suite de l'examen des travaux intersessions entrepris ([CC6 Doc 34](#)), le Comité consultatif a prié le GCI de poursuivre ses travaux après CC6, en vue de déterminer l'impact financier que les méthodes privilégiées – le barème de l'ONU, le RNB par habitant, ou une

combinaison des deux – aurait sur le niveau des contributions des Parties. Cette évaluation est présentée au **tableau 1** ci-dessous.

Il convient de noter que six options ont été présentées par le GCI, du fait que la Banque mondiale utilise deux méthodes pour déterminer le RNB par habitant (Atlas et parité de pouvoir d'achat) et qu'aucune recommandation n'a été faite lors de CC6 quant à la méthode à utiliser. Les options identifiées par le GCI sont les suivantes :

Option 1 - Barème des quotes-parts des Nations Unies, sans plafond pour les contributions individuelles.

Option 2 - Barème des quotes-parts des Nations Unies, avec un plafond de 22 % pour les contributions individuelles.

Option 3 – RNB par habitant en dollars américains, en utilisant la méthode de l'Atlas de la Banque mondiale.

Option 4 - RNB par habitant en dollars internationales, basé sur la parité du pouvoir d'achat (PPA).

Option 5 – Combinaison du barème de l'ONU (plafond de 22%) avec RNB par habitant - méthode de l'Atlas.

Option 6 – Combinaison du barème de l'ONU (plafond de 22%) avec RNB par habitant - méthode de l'Atlas.

Une explication de la méthode utilisée pour calculer ces options est donnée au **tableau 2**

Tableau 1. Six méthodes différentes pour calculer les contributions des Parties à l'ACAP et l'impact de chacune sur les contributions des Parties par comparaison avec le montant payé en 2012.

		OPTION 1		OPTION 2		OPTION 3		OPTION 4		OPTION 5		OPTION 6	
		U.N. (with no cap)		U.N. (with 22% cap)		GNI (Atlas)		GNI (PPP)		UN 22% + GNI (Atlas)		UN 22% + GNI (PPP)	
ACAP Party	Parties' contributions 2012	New Payment	+/-	New Payment	+/-	New Payment	+/-	New Payment	+/-	New Payment	+/-	New Payment	+/-
	(AUD)	(AUD)		(AUD)		(AUD)		(AUD)		(AUD)		(AUD)	
Argentina	20,323	8,709	- 11,614	11,827	- 8,496	17,116	- 3,207	32,261	+ 11,938	14,471	- 5,852	22,044	+ 1,721
Australia	103,144	58,655	- 44,489	79,659	- 23,485	88,596	- 14,548	82,006	- 21,138	84,127	- 19,017	80,833	- 22,311
Brazil	46,341	48,884	+2,543	66,390	+ 20,049	19,019	- 27,322	23,254	- 23,087	42,705	- 3,636	44,822	- 1,519
Chile	17,763	7,161	- 10,602	9,726	- 8,037	20,134	+ 2,371	29,578	+ 11,815	14,930	- 2,833	19,652	+ 1,889
Ecuador	549	1,214	+665	1,648	+ 1,099	9,135	+ 8,586	19,740	+ 19,191	5,392	+ 4,843	10,694	+ 10,145
France	107,306	185,795	+78,489	144,574	+ 37,268	85,861	- 21,445	73,339	- 33,967	115,218	+ 7,912	108,957	+ 1,651
New Zealand	43,247	8,284	- 34,963	11,250	- 31,997	58,841	+ 15,594	59,732	+ 16,485	35,046	- 8,201	35,491	- 7,756
Norway	78,305	26,429	- 51,876	35,894	- 42,411	172,938	+ 94,633	121,657	+ 43,352	104,416	+ 26,111	78,775	+ 470
Peru	2,686	2,731	+45	3,709	+ 1,023	9,540	+6,854	19,037	+ 16,351	6,625	+ 3,939	11,373	+ 8,687
South Africa	23,286	11,682	- 11,604	15,866	- 7,420	12,356	- 10,930	21,891	- 1,395	14,111	- 9,175	18,878	- 4,408
Spain	105,502	96,402	- 9,100	130,925	+ 25,423	64,107	- 41,395	67,185	- 38,317	97,516	- 7,986	99,055	- 6,447
UK	107,306	200,390	+93,084	144,574	+ 37,268	78,063	- 29,243	77,896	- 29,410	111,319	+ 4,013	111,235	+ 3,929
Uruguay	1,397	819	- 578	1,113	- 284	21,450	+ 20,053	29,578	+ 28,181	11,281	+ 9,884	15,346	+ 13,949
Total	657,155	657,155		657,155		657,155		657,155		657,155		657,155	
GNI (Atlas) = GNI per capita Atlas method													
GNI (PPP) = GNI per capita at purchasing power parity													

Tableau 2. Calculs utilisés pour déterminer les contributions des Parties à l'ACAP pour les six options recommandées

A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S
		OPTION 1			OPTION 2				OPTION 3			OPTION 4			OPTION 5		OPTION 6	
		U.N. (with no cap)			U.N. (with 22% cap)				GNI (Atlas)			GNI (PPP)			UN 22% + GNI (Atlas)		UN 22% + GNI (PPP)	
ACAP Party	Parties' contributions 2012	U.N. scale	% UN	UN Scale no cap	prop'n to re allocate	excess of 22% re allocated	To Pay UN Scale with 22% cap	Parties' prop'n contrib with 22%	GNI (Atlas)	prop'n by ACAP Party	To Pay GNI (Atlas)	GNI (PPP)	prop'n by ACAP Party	To Pay GNI (PPP)	prop'n by ACAP Party	To Pay UN 22% + GNI Atlas	prop'n by ACAP Party	To Pay UN 22% + GNI (PPP)
	(AUD)			(AUD)			(AUD)				(AUD)		%	(AUD)		(AUD)		(AUD)
Argentina	20,323	0.287	0.013	8,709	0.0321	3,119	11,827	0.0180	8,450	0.03	17,116	15,150	0.05	32,261	0.0220	14,471	0.0335	22,044
Australia	103,144	1.933	0.089	58,655	0.2165	21,005	79,659	0.1212	43,740	0.13	88,596	38,510	0.12	82,006	0.1280	84,127	0.1230	80,833
Brazil	46,341	1.611	0.074	48,884	0.1804	17,506	66,390	0.1010	9,390	0.03	19,019	10,920	0.04	23,254	0.0650	42,705	0.0682	44,822
Chile	17,763	0.236	0.011	7,161	0.0264	2,564	9,726	0.0148	9,940	0.03	20,134	13,890	0.05	29,578	0.0227	14,930	0.0299	19,652
Ecuador	549	0.04	0.002	1,214	0.0045	435	1,648	0.0025	4,510	0.01	9,135	9,270	0.03	19,740	0.0082	5,392	0.0163	10,694
France	107,306	6.123	0.283	185,795	-	-	144,574	0.2200	42,390	0.13	85,861	34,440	0.11	73,339	0.1753	115,218	0.1658	108,957
New Zealand	43,247	0.273	0.013	8,284	0.0306	2,967	11,250	0.0171	29,050	0.09	58,841	28,050	0.09	59,732	0.0533	35,046	0.0540	35,491
Norway	78,305	0.871	0.04	26,429	0.0975	9,465	35,894	0.0546	85,380	0.26	172,938	57,130	0.19	121,657	0.1589	104,416	0.1199	78,775
Peru	2,686	0.09	0.004	2,731	0.0101	978	3,709	0.0056	4,710	0.01	9,540	8,940	0.03	19,037	0.0101	6,625	0.0173	11,373
South Africa	23,286	0.385	0.018	11,682	0.0431	4,184	15,866	0.0241	6,100	0.02	12,356	10,280	0.03	21,891	0.0215	14,111	0.0287	18,878
Spain	105,502	3.177	0.147	96,402	0.3558	34,523	130,925	0.1992	31,650	0.10	64,107	31,550	0.10	67,185	0.1484	97,516	0.1507	99,055
UK	107,306	6.604	0.305	200,390	-	-	144,574	0.2200	38,540	0.12	78,063	36,580	0.12	77,896	0.1694	111,319	0.1693	111,235
Uruguay	1,397	0.027	0.001	819	0.0030	293	1,113	0.0017	10,590	0.03	21,450	13,890	0.05	29,578	0.0172	11,281	0.0234	15,346
Total	657,155	21.657	1.00	657,155	1	97,037	657,155	1.00	324,440	1.00	657,155	308,600	1.00	657,155	1	657,155	1	657,155

GNI (Atlas) = GNI per capita Atlas method
GNI (PPP) = GNI per capita at purchasing power parity

Les options du **tableau 2** ont été calculées comme suit:

OPTION 1 – Formule des quotes-parts de l'Organisation des Nations Unies sans plafond

Le barème des quotes-parts de l'Organisation des Nations Unies (ONU) pour les contributions au budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies pour 2010-12 a été utilisé pour calculer les contributions des Parties à l'ACAP. Les informations suivantes ont été utilisées pour déterminer la contribution de chaque Partie.

Colonne C – Barème des quotes-parts pour les contributions au budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies en 2010-12. Voir Résolution de l'ONU A/RES/64/248 <http://www.un.org/Docs/journal/asp/ws.asp?m=A/RES/64/248>

Colonne D – La contribution que chaque Partie ferait au budget de l'ACAP selon un pourcentage de la somme du barème des quotes-parts de l'ONU pour toutes les Parties à l'ACAP. La formule utilisée est $=Cx/21.657$, où Cx est le barème des quotes-parts d'une Partie particulière (indiquée dans la colonne C), divisée par le total des barèmes des quotes-parts de toutes les Parties à l'ACAP (21.657)

Colonne E – Le montant payable par chaque Partie en dollars australiens (AUD) si le barème des quotes-parts de l'ONU est utilisé. La formule utilisée est le budget de l'ACAP (657 155 \$) x contribution proportionnelle de chaque Partie (indiquée dans la colonne D).

OPTION 2 – Formule d'évaluation des quotes-parts de l'ONU avec un plafond de 22 %

Comme pour l'Option 1, le barème des quotes-parts de l'ONU pour les contributions au budget ordinaire de l'ONU pour 2010-12 a été utilisé pour calculer les contributions des Parties à l'ACAP; toutefois, là où les contributions d'une Partie particulière sont supérieures à 22% du budget, le montant qui dépasse ce niveau est redistribué parmi les autres Parties. Les informations suivantes ont été utilisées pour déterminer la contribution de chaque Partie.

Colonne F – la proportion que les Parties qui paient moins de 22% du budget contribuent lorsque les Parties qui paient 22% ou plus (France et Royaume-Uni) sont exclues. La formule utilisée est $Ex/\$ 270970$, où Ex est le montant de chacune des parties individuelles paierait si le système des Nations Unies ont été utilisé (affiché dans la colonne E) et 270 970 est le montant restant du budget total dans la colonne e lorsque la contribution de la France et le Royaume-Uni est déduite.

Colonne G – Redistribue les excès de ces Parties (France et Royaume-Uni) qui paieraient 22% ou plus si le barème de l'ONU était utilisé. La formule utilisée est $97\,037 * Fx$, où 97 037 \$ est le montant dépassant les 22 % payés par la France et le Royaume-Uni selon le barème de l'ONU et Fx est la proportion payée par chacune des autres Parties selon le barème de l'ONU (indiqué dans la colonne F), lorsque la France et le Royaume-Uni sont exclus.

Colonne E – Le montant payable par chaque Partie en dollars australiens (AUD) si le barème des quotes-parts de l'ONU est utilisé et qu'aucune Partie ne paie plus de 22 % du budget total.

Colonne I – La proportion du budget que chaque Partie paie en dollars australiens (AUD) si le barème des quotes-parts de l'ONU est utilisé et qu'aucune Partie ne paie plus de 22 % du budget total. Cette valeur est utilisée pour calculer les Options 4 et 5, lorsque le barème de l'ONU est combiné avec le RNB (Atlas) et le RNB (PPA).

OPTION 3 – RNB par habitant, en utilisant la méthode Atlas de la Banque mondiale.

Le RNB par habitant (anciennement PNB par habitant) est le revenu national brut (RNB), converti en dollars américains, à l'aide de la méthode Atlas de la Banque mondiale, divisé par la population au milieu de l'année. Le RNB est la somme de la valeur ajoutée par tous les producteurs résidents plus les taxes sur les produits (moins les subsides) non incluses dans l'évaluation de la production plus les recettes nettes du revenu primaire (rémunération des employés et revenu de biens) provenant de l'étranger. Les informations suivantes ont été utilisées pour déterminer la contribution de chaque Partie.

Colonne J – RNB par habitant - méthode Atlas de la Banque mondiale. La valeur en USD indiquée pour chaque partie à l'ACAP en 2010 provient de données de la Banque mondiale (voir Annexe 3).

Colonne K – La contribution proportionnelle que chaque Partie ferait au budget de l'ACAP selon une proportion de la somme des RNB (méthode Atlas) pour toutes les Parties à l'ACAP. La formule utilisée est $Ix/324440$, où Ix est le montant du RNB (Atlas) d'une partie particulière, divisé par la somme des montants du RNB (Atlas) de toutes les Parties de l'ACAP (324 440 \$).

Colonne L – Le montant payable par chaque Partie en dollars australiens (AUD) si le RNB par habitant (méthode Atlas) est utilisé.

OPTION 4 – RNB par habitant, en utilisant la méthode de la parité du pouvoir d'achat (PPA).

RNB par habitant sur la base de la parité du pouvoir d'achat (PPA). RNB PPA est le revenu national brut (RNB) converti en dollars internationaux en utilisant les taux de parité de pouvoir d'achat. Un dollar international a le même pouvoir d'achat par rapport au RNB qu'un dollar américain aux États-Unis. Les informations suivantes ont été utilisées pour déterminer la contribution de chaque Partie.

Colonne M – RNB par habitant sur la base de la parité du pouvoir d'achat (PPA). La valeur en dollars internationaux indiquée pour chaque Partie à l'ACAP en 2010 provient de données de la Banque mondiale. (voir Annexe 3).

Colonne N – La contribution que chaque Partie ferait au budget de l'ACAP selon une proportion de la somme des RNB (méthode PPA) pour toutes les Parties à l'ACAP. La formule utilisée est $Lx/308600$, où Lx est le montant du RNB (PPA) d'une Partie particulière, divisé par la somme des montants du RNB (PPA) de toutes les Parties à l'ACAP (308 600 \$).

Colonne O – Le montant payable par chaque Partie en dollars australiens (AUD) si le RNB par habitant (méthode PPA) est utilisé.

OPTION 5 – Combinaison du barème de l'ONU et du RNB par habitant, en utilisant la méthode Atlas de la Banque mondiale.

Une combinaison égale du barème des quotes-parts de l'ONU et du RNB par habitant (méthode Atlas). Les informations suivantes ont été utilisées pour déterminer la contribution de chaque Partie.

Colonne P - La contribution proportionnelle que chaque partie ferait si une combinaison égale du barème des quotes-parts de l'ONU et du RNB par habitant (méthode Atlas) était utilisée. Ce montant a été obtenu en ajoutant le pourcentage que chaque Partie paierait selon le barème de l'ONU (colonne D) au pourcentage que chaque Partie paierait selon la méthode RNB-Atlas (colonne J), divisé par 2.

Colonne Q – Le montant payable par chaque Partie en dollars australiens (AUD) si une combinaison du barème des quotes-parts de l'ONU et du RNB par habitant (méthode Atlas) était utilisée. La formule utilisée est $657\,177 \times O_x$, où $657\,177$ \$ est le budget de 2012 de l'ACAP, et O_x est le pourcentage que chaque Partie paierait en cas de combinaison égale de son barème de l'ONU RNB par habitant - méthode Atlas (colonne O).

OPTION 6 – Combinaison du barème de l'ONU et du RNB par habitant (méthode PPA)

Une combinaison égale du barème des quotes-parts de l'ONU et du RNB par habitant (PPA). Les informations suivantes ont été utilisées pour déterminer la contribution de chaque Partie.

Colonne R - La contribution proportionnelle que chaque partie ferait si une combinaison égale du barème des quotes-parts de l'ONU et du RNB par habitant (méthode PPA) était utilisée. Ce montant a été obtenu en ajoutant le pourcentage que chaque Partie paierait selon le barème de l'ONU (colonne D) au pourcentage que chaque Partie paierait selon la méthode RNB-PPA (colonne M), divisé par 2. $\text{sum}(\text{UN}\% + \text{GNI-PPP}\%)/2$.

Colonne S - le montant payé par chaque Partie en dollars australiens (AUD) si une combinaison du barème des quotes-parts de l'ONU et du RNB par habitant (méthode PPA) était utilisée. La formule utilisée est $657\,177 \times Q_x$, où $657\,177$ \$ est le budget de 2012 de l'ACAP et Q_x est le pourcentage que chacune des Parties paierait si une combinaison égale de son barème de l'ONU et du RNB par habitant - méthode PPA (colonne Q).

2.3 Dispositions de transition

S'agissant des dispositions de transition pour l'introduction progressive d'une nouvelle méthode de calcul des contributions, toutes les Parties qui ont répondu à l'enquête partageaient le point de vue selon lequel la nouvelle méthode devrait être introduite graduellement sur une période de trois ans. Logiquement, cette introduction devrait avoir lieu au cours du prochain cycle budgétaire de 2013 – 2015.

2.4 Politique à suivre lorsqu'une nouvelle Partie adhère à l'Accord

Les Parties/non-Parties coopérantes ont également été priées d'indiquer leurs préférences quant à l'utilisation des fonds supplémentaires provenant de l'adhésion d'une nouvelle Partie à l'Accord pendant la période intersessions. Sur les Parties qui ont répondu à l'enquête, trois étaient en faveur de la rétention de la méthode de calcul actuelle, à savoir la méthode qui consiste à utiliser ces contributions pour accroître le budget en cours, mais deux des Parties étaient opposées à cette méthode. Le Comité consultatif était en faveur d'ajouter les contributions au budget au cas où une nouvelle Partie adhérerait à l'Accord au cours d'une période intersessions, notant qu'il serait trop complexe sur le plan administratif pour les Parties de réduire leurs contributions entre les sessions et qu'il serait peu probable que cette injection de fonds se traduise par des économies importantes pour les Parties.

2.5 Modification des principes financiers approuvés lors de RdP3

Le GCI a examiné l'impact potentiel que le passage à une autre méthode pourrait avoir sur les principes financiers adoptés lors de RdP3 (Annexe 1). Le GCI a émis l'avis que, selon la méthode de calcul que les Parties décideraient d'adopter lors de RP4, il était possible que les principes A2, A3 et B2 doivent être révisés. Le GCI n'était en mesure de faire des recommandations sur la façon dont ces principes pourraient être modifiés que lorsqu'une nouvelle méthode de calcul aurait été adoptée et que les Parties aient décidé si l'adhésion d'une nouvelle Partie se traduirait par une réduction des contributions des Parties existantes.

S'agissant de la formule de calcul des contributions adoptée lors de RdP3 (Résolution 3.6), il a été signalé par une Partie à l'ACAP au cours des consultations intersessions qu'elle était formulée incorrectement. Les corrections proposées de la formule figurent à l'Annexe 2.

ANNEXE 1. PRINCIPLES ADOPTED BY MOP3 TO BE USED IN CALCULATING THE CURRENT CONTRIBUTIONS OF THE PARTIES, AND TO PROVIDE GUIDANCE FOR THE CALCULATION OF FUTURE CONTRIBUTIONS (para 7.10.2 of MoP3 Report)

A. Principes existants

1. Les décisions relatives à toute échelle des contributions se font par voie de consensus, en tenant compte des ressources différentes des différentes Parties, conformément à l'article VII(2)(a).
2. La formule établie dans la résolution 3.6 continuera d'être utilisée. Cette formule repose sur les ensembles de données publiées les plus récentes qui sont appliquées en tenant compte des ressources différentes des différentes Parties, conformément à l'article VII(2)(a).
3. L'adhésion de toute Partie à l'Accord pendant une période intersessions n'entraîne pas le recalcul de la formule établie dans la résolution 2.3 pour toute autre partie avant la RdP suivante.
4. Sous réserve du consensus de toutes les Parties présentes à la RdP, un plafond peut être appliqué pour limiter le montant payable par une Partie (par exemple, pourcentage maximal du budget ; montant minimum)

B. Nouveaux principes

1. Les fluctuations interannuelles de la contribution de toute Partie doivent être minimisées.
2. L'échelle de contributions la plus récente, utilisée dans la formule définie au paragraphe A.2 plus haut, est applicable au prorata du temps écoulé pour l'exercice financier pendant lequel une Partie adhère à l'Accord pendant une période intersessions. Pendant les années qui suivent, avant la renégociation du budget à la Réunion des Parties suivante, la formule définie dans la résolution 3.6 est applicable à cette Partie.

ANNEXE 2.

Resolution 3.6, Appendix B

Revised Scale of Contributions Formulae

1. For Parties whose scale of assessment under the United Nations Scale of Assessment for the UN Budget (currently Resolution 61/237, February 2007) is less than or equal to 0.15%, annual contributions shall be calculated on the UN Scale of Assessment.

$$Contribution1 = \frac{UN\%}{\sum UN\% ACAP} \cdot 100 \cdot ACAPBudget$$

(Equation 1)

Comment [RC1]: À mon avis, « 100 » devrait être supprimé parce que le numérateur et le dénominateur à gauche de la formule donnent la fraction requise.

where: UN % is the calculated UN Scale of Assessment for a Party outlined in the United Nations Scale of Assessment for payment of annual contributions to the UN Budget (currently Resolution 58/1 B, March 2004);

$\sum UN\% ACAP$ is the sum of the UN Scale of Assessment for all ACAP Parties outlined in UN Resolution 58/1 B; and

$ACAPBudget$ is the annual budget approved by the Meeting of the Parties.

2. For Parties whose scale of assessment under the United Nations Scale of Assessment for the UN Budget (Resolution 61/237, February 2007) is greater than 0.15%, annual contributions shall be calculated based on 50% GNI, and 50% GNI per capita, with no party paying more than 20% of the total ACAP Budget. It is calculated using the following equations:

$$Contribution2 = \left[\sum \left(\frac{GNI\%}{\sum GNI\% ACAP} \cdot 0.5 \right), \left(\frac{GNIpc\%}{\sum GNIpc\% ACAP} \cdot 0.5 \right) \right] \cdot (1 - \sum \% Contribution1)$$

$$\cdot 100 \cdot ACAPBudget$$

(Equation 2)

Comment [RC2]: Ici aussi, je pense que « 100 » devrait être supprimé de cette partie de la formule.

where: GNI % is the Gross National Income for a Party that has a Scale of Assessment under the United Nations Scale of Assessment that is greater than 0.15%;

$\sum GNI\%ACAP$ is the sum of the Gross National Incomes for all ACAP Parties that have a Scale of Assessment under the United Nations Scale of Assessment that is greater than 0.15%;

GNIpc% is the Gross National Income per capita for a Party that has a Scale of Assessment under the United Nations Scale of Assessment that is greater than 0.15%;

$\sum GNI\%ACAP$ is the sum of the Gross National Incomes per capita for all ACAP Parties that have a Scale of Assessment under the United Nations Scale of Assessment that is greater than 0.15%; and

$\sum \%Contribution1$ is the total assessed contributions for Parties whose scale of assessment under the United Nations Scale of Assessment for the UN Budget is less than or equal to 0.15%: it is expressed as a percentage of the ACAP budget.

Comment [RC3]: Il doit être exprimé en proportion du budget, c'est-à-dire un nombre entre 0 et 1, parce qu'il est soustrait de 1 dans la formule. Un pourcentage peut être n'importe quel nombre entre 0 et 100, mais un nombre > 1 donnera lieu à une valeur négative si l'on utilise l'équation 2.

3. If the calculated percentage contribution for one or more parties resulting from Equation 2 exceeds 20%, the contribution for the Party/Parties is set at 20% of the annual budget, and the contribution for the residual Parties recalculated in one or more subsequent iterations of the following formula:

$$Contribution = \left[\sum \left(\frac{GNI\%}{\sum GNI\%ACAP < 20\%} \cdot 0.5 \right), \left(\frac{GNIpc\%}{\sum GNIpc\%ACAP < 20\%} \cdot 0.5 \right) \right]$$

$$\cdot (1 - [(0.20 \cdot Parties > 20\%) + (\sum \%Contribution1)]) \cdot 100 \cdot ACAPBudget$$

Comment [RC4]: Une fois de plus, « 100 » devrait être omis ; d'autre part, le signe > devrait être ≥

(Equation 3)

where: $\sum GNI\%ACAP Parties < 20\%$ is the sum of the Gross National Incomes for all ACAP Parties that have an assessed annual ACAP contribution < 20% in Equation 2;

$\sum GNIpc\% ACAP Parties < 20\%$ is the sum of the Gross National Incomes per capita for all ACAP Parties that have an assessed annual ACAP contribution < 20% in Equation 2 or 3;

$Parties > 20\%$ is the number of Parties that have an assessed contribution from Equation 2 or 3 or subsequent iterations of Equation 3 that is $\geq 20\%$ of the ACAP Budget.

Comment [RC5]: Remplacer > par \geq

4. Where, as a consequence of the above calculations, a Party's contribution is less than their 2009 contributions plus 2.5%, that Party's contribution will be increased to achieve that sum. The additional amounts that result from such an amendment will then be redistributed proportionately to the other Parties to reduce the otherwise greater than 2.5% increases in their contributions, whilst still maintaining the agreed total budget amount. Where this redistribution results in one Party's contribution being reduced below their 2009 plus 2.5% level, this will be corrected and the remaining Parties contributions adjusted a second time. This process was used to obtain the 2010 scale of contributions contained in Appendix C below. The base for each Party's contribution for 2010 was then adjusted upwards for 2011 and 2012 by 3% to ensure subsequent years' contributions did not decrease in real terms.

Gross national income per capita 2010, Atlas method and PPP

Ranking	Economy	Atlas methodology (US dollars)	Ranking	Economy	Purchasing power parity (international dollars)
1	Monaco	197,460 ^a	4	Luxembourg	63,850
2	Liechtenstein	136,540 ^a	6	Macao SAR, China	57,120 ^a
3	Bermuda	.. ^a	8	Norway	57,130
4	Norway	85,380	10	Singapore	54,700
5	Qatar	.. ^a	14	Switzerland	49,180
6	Luxembourg	79,510	15	Brunei Darussalam	48,760 ^a
7	Switzerland	70,350	17	Hong Kong SAR, China	47,300
8	Cayman Islands	.. ^a	18	United States	47,020
9	Isle of Man	.. ^a	23	Netherlands	42,590
10	Denmark	58,980	25	Denmark	40,140
11	Channel Islands	.. ^a	26	Sweden	39,600
12	United Arab Emirates	.. ^a	27	Austria	39,410
13	Kuwait	.. ^a	28	Australia	38,510 ^a
14	Sweden	49,930	29	Germany	38,170
15	Netherlands	49,720	30	Belgium	37,840
16	San Marino	50,670 ^a	31	Canada	37,280 ^a
17	Finland	47,170	32	Finland	37,180
18	United States	47,140	33	United Kingdom	36,580
19	Austria	46,710	35	Japan	34,790
20	Faeroe Islands	.. ^a	36	Bahrain	33,530 ^a
21	Belgium	45,420	37	France	34,440
22	Andorra	41,130 ^a	39	Ireland	32,740
23	Australia	43,740 ^a	41	Spain	31,550
24	Germany	43,330	43	Italy	31,090
26	France	42,390	44	Cyprus	30,160 ^{a, b}
27	Canada	41,950 ^a	48	Korea, Rep.	29,010
28	Japan	42,150	52	Iceland	28,630
29	Ireland	40,990	53	New Zealand	28,050 ^a
30	Singapore	40,920	54	Israel	27,800
31	Macao SAR, China	39,520 ^a	55	Greece	27,360
32	United Kingdom	38,540	56	Slovenia	26,970
35	Italy	35,090	57	Oman	24,410 ^a
36	Iceland	33,870	58	Portugal	24,710
37	Hong Kong SAR, China	32,900	59	Saudi Arabia	23,900 ^a
38	Spain	31,650	60	Trinidad and Tobago	24,000 ^c
39	Brunei Darussalam	31,180 ^a	61	Equatorial Guinea	23,810
40	Cyprus	30,460 ^{a, b}	62	Czech Republic	23,620
41	New Zealand	29,050 ^a	63	Malta	23,070 ^a
43	Israel	27,340	65	Slovak Republic	23,140
44	Greece	27,240	67	Seychelles	20,470 ^c
45	Greenland	26,150 ^a	68	Estonia	19,500
47	Slovenia	23,860	69	Hungary	19,280
48	Bahrain	25,420 ^a	70	Russian Federation	19,190
49	Portugal	21,860	71	Poland	19,020
56	Korea, Rep.	19,890	72	Croatia	18,710
58	Oman	17,890 ^a	73	Lithuania	17,880
59	Malta	18,350 ^a	74	Libya	16,330 ^{a, c}
60	Czech Republic	17,870	75	Latvia	16,360
61	Saudi Arabia	17,200 ^a	76	Antigua and Barbuda	15,380 ^c
62	Slovak Republic	16,220	77	Argentina	15,150
64	Trinidad and Tobago	15,380	78	Mexico	15,010
65	Equatorial Guinea	14,680	79	Turkey	14,580
66	Estonia	14,360	80	Malaysia	14,360
67	Croatia	13,760	81	Lebanon	14,170
69	Hungary	12,990	82	Romania	14,050
70	Poland	12,420	83	Belarus	14,020
71	Libya	12,020 ^a	84	Botswana	13,910
72	Latvia	11,620	85	Chile	13,890
73	Venezuela, RB	11,590	85	Uruguay	13,890
74	Lithuania	11,400	87	Mauritius	13,670
75	Antigua and Barbuda	10,610	88	Bulgaria	13,210
76	Uruguay	10,590	89	Gabon	13,190
77	St. Kitts and Nevis	9,980	90	St. Kitts and Nevis	13,170 ^c
78	Chile	9,940	91	Panama	12,940 ^c

Gross national income per capita 2010, Atlas method and PPP

Ranking	Economy	Atlas methodology (US dollars)	Ranking	Economy	Purchasing power parity (international dollars)
79	Russian Federation	9,910	92	Montenegro	12,710
80	Turkey	9,500	93	Venezuela, RB	11,950
81	Seychelles	9,490	94	Iran, Islamic Rep.	11,420 a
82	Brazil	9,390	95	Serbia	11,230
83	Mexico	9,330	96	Brazil	10,920
84	Lebanon	9,020	97	Costa Rica	10,880 c
85	Argentina	8,450	98	Macedonia, FYR	10,830
86	Malaysia	7,900	99	Palau	10,760 c
87	Romania	7,840	101	Kazakhstan	10,610
88	Gabon	7,760	102	South Africa	10,280
89	Mauritius	7,740	104	Ecuador	9,270
90	Kazakhstan	7,440	105	Azerbaijan	9,220
92	Panama	6,990	106	Colombia	9,000
93	Botswana	6,890	107	Bosnia and Herzegovina	8,970
94	Montenegro	6,690	108	Peru	8,940
95	Costa Rica	6,580	109	Albania	8,840
96	Palau	6,460	110	Dominican Republic	8,700 c
97	Bulgaria	6,240	111	Dominica	8,580 c
98	South Africa	6,100	112	St. Lucia	8,520 c
99	Belarus	6,030	113	St. Vincent and the Grenadines	8,260 c
100	Suriname	5,920 a	114	Thailand	8,240
101	Serbia	5,820	115	Tunisia	8,140
102	Cuba	5,550 a	116	Algeria	8,130 c
103	Grenada	5,560	117	Suriname	7,610 a, c
104	Colombia	5,510	118	China	7,570
105	Azerbaijan	5,180	119	Grenada	7,560 c
106	St. Lucia	4,970	120	Jamaica	7,430 c
107	Dominica	4,960	121	Turkmenistan	7,160 c
108	Dominican Republic	4,860	123	Namibia	6,580
109	St. Vincent and the Grenadines	4,850	123	Ukraine	6,580
110	Bosnia and Herzegovina	4,790	125	El Salvador	6,390 c
111	Jamaica	4,750	126	Belize	5,970 c
112	Peru	4,710	127	Egypt, Arab Rep.	5,910
113	Namibia	4,650	128	Jordan	5,770
114	Iran, Islamic Rep.	4,530 a	130	Maldives	5,480
116	Macedonia, FYR	4,520	131	Armenia	5,450
117	Ecuador	4,510	132	Angola	5,430
118	Algeria	4,460	132	Paraguay	5,430
119	Jordan	4,350	134	Bhutan	5,070
120	Maldives	4,270	134	Sri Lanka	5,070
121	China	4,260	136	Georgia	4,980 d
122	Thailand	4,210	137	Swaziland	4,890
123	Tunisia	4,070	138	Syrian Arab Republic	4,870
124	Albania	4,000	140	Tonga	4,630 c
125	Angola	3,960	141	Guatemala	4,610 c
126	Belize	3,740	142	Bolivia	4,560
127	Turkmenistan	3,700	142	Morocco	4,560 e
128	Fiji	3,610	144	Fiji	4,490
129	Tonga	3,380	145	Vanuatu	4,450 c
130	El Salvador	3,360	147	Indonesia	4,300
131	Kosovo	3,300	147	Samoa	4,300 c
132	Guyana	3,270	149	Philippines	3,930
133	Cape Verde	3,160	150	Honduras	3,730 c
134	Armenia	3,090	151	Mongolia	3,700
135	Ukraine	3,010	152	Cape Verde	3,670
136	Marshall Islands	2,990	153	India	3,560
137	Paraguay	2,940	154	Guyana	3,530 c
138	Samoa	2,930	155	Kiribati	3,510 c
140	Morocco	2,850 e	156	Micronesia, Fed. Sts.	3,420 c
141	Vanuatu	2,760	157	Moldova	3,340 f
142	Guatemala	2,740	158	Iraq	3,320
143	Georgia	2,700 d	159	Congo, Rep.	3,280
143	Micronesia, Fed. Sts.	2,700	160	Uzbekistan	3,090 c
145	Syrian Arab Republic	2,640	162	Vietnam	2,910